



Bulletin Officiel

N° 5824 Jeudi 28 Mars 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 5-9

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 10-14

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 » 15-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGO - 23

SICAV OPPORTUNITY – AGO - 23

SICAV PROSPERITY – AGO - 24

SICAV TRESOR – AGO - 24

SIOS-ZITEX – AGO - 25

PROJET DE RESOLUTIONS

SIOS-ZITEX – AGO - 26-27

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE 28

SICAV RENDEMENT 28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES - OPCVM

29-30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- SIOS-ZITEX

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- SIOS-ZITEX

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SICAV OPPORTUNITY

- SICAV TRESOR

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«BH Subordonné 2019-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
 - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
 - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le mardi 16 avril 2019 à 16 heures** au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II- 1053 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31/12/2018 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement /Nomination d'administrateurs ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019 - AS - 223-01

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV OPPORTUNITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le mardi 16 avril 2019 à 17 heures trente minutes** au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II- 1053 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31/12/2018 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement/Nomination d'administrateurs ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019 - AS - 224-01

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le mardi 16 avril 2019 à 17 heures** au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II- 1053 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31/12/2018 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement/Nomination d'administrateurs ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019 - AS - 225-01

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le mardi 16 avril 2019 à 15 heures** au siège social de BIAT ASSET MANAGEMENT, sis à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A, Rue du Dinar, Les Jardins du Lac II- 1053 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019 - AS - 226-01

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء لحضور الجلسة العامة العادية

شركة سيوس زيتاكس

المقر الاجتماعي : طريق قابس كم 2 صفاقس

إن مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس سيوس زيتاكس مدعوون للحضور يوم السبت 30 مارس 2019 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بطريق قابس كلم 2 صفاقس، بالجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

- 1- تلاوة تقرير التصرف المتعلق بالنسبة المالية 2018/2017
- 2- تلاوة التقرير العام والخاص لمراقب الحسابات.
- 3- المصادقة على الاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية
- 4- المصادقة على تقرير التصرف و القوائم المالية الفردية لسنة 2018/2017
- 5- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة و مراقب الحسابات.
- 6- تخصيص نتائج السنة المالية 2018/2017.
- 7- تلاوة تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات.
- 8- تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2018/2017.
- 9- المصادقة على القوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2018/2017.
- 10- ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- 11- انتخاب أعضاء مجلس إدارة الشركة.
- 12- مسائل شتى

AVIS DE SOCIETES

الشركة الصناعية للزيوت سيوس زيتاكس

المقر الإجماعي: : طريق قابس كلم 2 صفاقس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 مارس 2019 .

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثاني: المصادقة على تقريراً لتصرف وعلى القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2017-2018

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة سيوس زيتاكس للسنة المالية 2017-2018 والمختومة في 30 سبتمبر 2018 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز خسائر بقيمة 7 366 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثالث: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الرابع: تخصيص نتائج السنة المالية 2017-2018

تقرر الجلسة العامة العادية رصد خسائر السنة المالية 2017-2018 والبالغة 7 366 ديناراً بحساب خسائر مرحلة وعدم توزيع أرباح بالنسبة لهذا الموسم 2017-2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

- Suite -

القرار الخامس: المصادقة على تقرير التصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2018-2017

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2018-2017 و التي تبرز أرباحاً بقيمة 280 680 ديناراً.
تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرّر الجلسة العامة العادية لموسم 2018-2017 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بـ..... ديناراً صافية لكل عضو في السنة.
تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السابع: انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2018-2017 تعيين السادة الآتي ذكرهم
.....
.....
.....
كأعضاء بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات تنتهي مع انعقاد الجلسة العامة العادية لموسم 2021-2020.
تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والتراتبية والإشهارات التي يقتضيها القانون.
تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2019, **SICAV CROISSANCE** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2018 et **à compter du 29 mars 2019** :

un dividende de 9,117 dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV CROISSANCE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 210-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2019, **SICAV RENDEMENT** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2018 et **à compter du 29 mars 2019** :

un dividende de 4,574 dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV RENDEMENT le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 211-03

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,102	181,129		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,361	123,379		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,740	104,753		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,630	108,649		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,435	108,451		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,889	102,909		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,171	105,185		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,619	43,624		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,222	30,196		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,129	16,131		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,734	117,747		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,145	1,146		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,884	106,898		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,639	10,640		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,087	148,113		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,833	10,834		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,664	1,666		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,977	58,984		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,452	127,553		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,611	117,793		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,791	136,193		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	501,167	502,414		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	127,164	127,500		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,885	133,047		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,007	131,206		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,842	111,078		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	110,294	110,440		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,993	167,231		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,791	100,379		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,057	114,250		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	174,882	174,849		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	147,987	147,915		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,899	109,286		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,737	22,765		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2030,258	2025,143		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	122,606	123,092		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,202	160,435		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	194,339	195,729		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,920	17,978		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,698	2,759		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,390	2,433		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,893	76,822		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,179	1,205		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,181		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,132	1,149		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,101	1,122		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	119,104	120,064		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,824	128,302		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1108,054	1111,469		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,543	11,639		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,214	10,295		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	98,794	98,821		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,649	110,664
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,239	104,249
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,152	107,168
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,166	105,181
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,996	107,014
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,145	109,159
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,266	107,282
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,402	103,417
61 MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,842	104,848
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,281	107,296
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,634	109,652
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,780	106,792
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,244	105,255
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	105,271	105,286
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,976	105,986
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,419	105,435
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,106	106,117
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,179	107,191
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,327	105,344
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,808	104,821
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,331	107,344
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,122	104,134

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,043	105,054
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,068	106,084
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,894	106,908
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,068	103,255
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,327	59,368
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	99,325	99,229
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,716	18,695
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	302,544	302,791
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2487,924	2496,276
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,872	76,089
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,171	58,205
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	116,441	116,601
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,461	11,476
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,138	14,165
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,926	16,980
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,352	14,399
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,231	155,068
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,782	8,804
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	118,736	119,008
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	83,370	83,633
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,133	84,514
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,331	99,219
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	103,598	103,766
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,873	96,123
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,387	10,397
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,240	99,359
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	160,916	161,260
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	105,613	109,007
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,245	112,435
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,174	117,125
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	199,727	200,339
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	184,887	185,367
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	161,912	162,409
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,567	23,718
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,941	142,345
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,963	136,531
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9075,944	9109,463
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1055,296	1059,766
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5931,244	5965,053
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5257,826	5281,415
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	89,473	92,198
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5045,642	5049,485
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,941	9,923
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	120,068	120,712
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 610,079	11 674,629

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »
Siège social . Route de Gabès km 2 Sfax

La société SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : JAMOUSSE SOUHEIL.

SIOS ZITEX

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2018	30/09/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		9 385 605	9 420 007
Immobilisations incorporelles		32 635	32 635
Amortissements		32 635	32 635
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		6 207 765	6 206 659
Amortissements		5 481 991	5 465 470
	3.2	725 774	741 188
Immobilisations financières		9 145 924	9 151 864
Provisions		486 092	473 046
	3.3	8 659 832	8 678 818
Total des actifs non courants		9 385 605	9 420 007
ACTIFS COURANTS			
Stocks		322 555	299 339
Provisions		55 233	55 233
	3.4	267 322	244 105
Clients et comptes rattachés		400 138	345 423
Provisions		175 446	175 446
	3.5	224 692	169 977
Autres actifs courants		730 473	651 824
Provisions		3 148	3 148
	3.6	727 325	648 675
Placements et autres actifs financiers		401 083	1 075
Provisions		-	-
	3.7	401 083	1 075
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	32 517	391 772
Total des actifs courants		1 652 939	1 455 606
TOTAL DES ACTIFS		11 038 544	10 875 612

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SIOS ZITEX
BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2018	30/09/2017
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés		7 833 553	7 674 959
Autres capitaux propres		-	1 921
		<hr/>	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	10 258 553	10 101 880
Résultat net de l'exercice	-	7 366	158 594
		<hr/>	
Total des capitaux propres		10 251 187	10 260 474
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		80 200	55 200
	3.10	<hr/>	
		80 200	55 200
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	217 646	111 950
Autres passifs courants	3.12	489 512	425 602
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	-	22 386
		<hr/>	
		707 157	559 938
		<hr/>	
Total des passifs		787 357	615 138
		<hr/>	
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 038 544	10 875 612

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETATS DE RESULTAT ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation		1 186 611	984 272
Revenus	4.1	1 137 840	980 838
Autres produits d'exploitation	4.2	48 771	3 434
Charges d'exploitation		1 261 038	1 264 111
Variation des stocks de produits finis et encours	-	24 267	1 074
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	564 379	463 626
Charges du personnel	4.4	410 614	384 547
Dotations aux amortissements	4.5	16 521	28 538
Dotations aux provisions	4.6	38 047	38 980
Autres charges d'exploitation	4.7	255 745	347 346
Résultat d'exploitation		-74 428	-279 839
Charges financières nettes	4.8	4 593	1 312
Produits des placements	4.9	51 457	434 596
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	22 681	7 125
	-	4 882	160 569
Impôts sur les sociétés	4.11	2 283	1 975
Contribution sociale		200	
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.12 -	7 366	158 594

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE DE SIOS ZITEX
ARRETE AU 30/09/2018 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

	30/09/2018	30/09/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Encaissements reçus des clients	1 179 473,277	884 100,981
- Sommes versées/reçues des sociétés du groupe	51 407,309	13 644,900
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	- 344 559,548	- 369 003,003
- Sommes versées aux fournisseurs	- 730 601,444	- 730 422,893
- Sommes versées au trésor	- 84 070,700	- 69 412,285
- Intérêts payés	- 3 670,640	- 3 531,812
- Impôts sur les bénéfices	-	-
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	5.1	67 978,254 - 274 624,112
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 915,450	- 13 783,820
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		-
- DECAISSEM./ENCAISSEM. PROVENANT DE L'ACQUISIT./CESSION DE PLACE	400 000,000	17 552,226
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIERES	1 000,000	-
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	5.2	- 399 915,450 3 768,406
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- ENCAISS.PROVENANT DE L' EMISSION D'ACTIONS		
- DIVIDENDES DISTRIBUES	- 5 268,000	144 520,002
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	335,840	400 352,750
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		1 958,000
- REMBOURSEMENT D'EMPRUTS		-
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	5.3	- 4 932,160 257 790,748
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>		
VARIATION DE TRESORERIE	-	336 869,356 - 13 064,958
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	369 386,283	382 451,241
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	32 516,927	369 386,283

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS Exercice clos le 30 Septembre 2018 Montants exprimés en Dinars Tunisiens</p>

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960 Son capital s'élève au 30 Septembre 2016 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive

Sur le plan fiscal la société est soumise aux règles de droit commun Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements

L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Unités monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais tels que les frais de transit les frais de livraison et les frais d'installation.

Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement

Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants :

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

2.4 Stocks

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote des frais directs et indirects rattachés à la production

3. NOTES SUR LE BILAN

Actifs

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Logiciels informatiques	32 635	32 635
Amortissement cumulés	32 635	32 635
Total	-	-

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubriques s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Terrains	661 643	661 643
Constructions et aménagements de construction	1 368 381	1 368 381
Matériels Industriel	3 095 611	3 095 611
Outillage industriel	168 249,32	168 249
Station d'épuration des eaux	226 904	226 904
Matériels de transport	278 509	278 509
Installations générales	181 205	181 205
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	54 080	53 889
Matériels informatiques	42 998	42 082
Divers équipements	6 880	6 880
Total brut	6 207 765	6 206 659
Amortissements cumulés	5 481 991	5 465 470
Total net	725 774	741 188

3.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Titres de participation	(*) 9 129 794	9 129 794
Obligations	3 000	4 000
Prêts au personnel	11 450	16 390
Dépôts et cautionnements	1 680	1 680
Total brut	9 145 924	9 151 864
Provisions sur titres de participations	486 092	473 046
Total net	8 659 832	8 678 818

(*)	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
ACTIONS AGROZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	2 260 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	1 399 000	1 399 000
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUIL	699 500	699 500
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
Autres participations	104 599	104 599
	9 129 794	9 129 794

3.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Pièces de rechanges	251 638	256 476
Matières consommables	37 724	33 936
Produits finis et encours	33 193	8 926
Total brut	322 555	299 339
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
Total net	267 322	244 105

3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Clients ordinaires	224 692	169 977
Clients douteux	175 446	175 446
Total brut	400 138	345 423
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 446	175 446
Total net	224 692	169 977

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Comptes d'Etat débiteurs	287 455	269 971
Fournisseurs débiteurs	8 905	5 431
Comptes de régularisation	418 720	373 422
Comptes courants des Sociétés de groupe	15 393	3 000
Total brut	730 473	651 824
Comptes courants AGRO ZITEX	15 000	-
Comptes courants IMMOBILIERE ZITEX	-	3 000
Comptes courants OLI ZITEX	393	-
	15 393	3 000

3.7 Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Billets de trésor	400 000	-
Actions SICAV	1 044	1 036
Autres	39	39
Total brut	401 083	1 075
Provisions pour dépréciations des placements	-	-
Total net	401 083	1 075

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Chèques à encaisser	1 400	2 045
Banques	29 350	388 786
Caisse	1 767	941
Total brut	32 517	391 772

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2018 à 10 251 387 DT contre 10 260 474 DT au 30 Septembre 2017. L'évolution de chaque rubrique est détaillée en annexe 2.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30 septembre 2018 se détaillent ainsi :

Fonds propres figurant au bilan clos au 30-09-2018	30/09/2018
RESERVE LEGALE	242 500
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	5 145 801
AUTRES RESERVES	1 538 980
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi	8 214 903

3.10 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 Septembre 2018 à 55 200 DT et qui correspondent à des risques généraux.

3.11 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Fournisseurs d'exploitation	170 635	103 350
Fournisseurs, effets à payer	47 010	8 600
Total	217 646	111 950

3.12 Autres passifs courants :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Personnel et comptes rattachés	93 096	103 013
Etat, impôts et taxes	12 902	14 705
Créditeurs divers	(1) 383 245	267 447
Comptes de régularisation	269	40 438
Total	<u>489 512</u>	<u>425 602</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Dividendes à payer	220 213	225 481
CNSS	25 134	23 273
Autres	137 898	18 692
Total	<u>383 245</u>	<u>267 447</u>

3.13 Concours bancaires et autres passifs financiers:

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	-	-
Banques	-	22 386
Total	<u>-</u>	<u>22 386</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Revenus d'exploitation	9 501	887 018
Transport et autres revenus	1 177 110	93 819
Total	<u>1 186 611</u>	<u>980 838</u>

4.2 Autres produits d'exploitation:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	33 769	3 434
Jetons de présence reçus	15 000	-
Subventions d'exploitation	275	-
Total	<u>48 771</u>	<u>3 434</u>

4.3 Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Achats Gasoil	-	-
Achats matières consommables	142 950	52 360
Achats Pièces de rechange	34 692	58 102
Electricité, Eaux et Gaz naturel	374 621	316 793
Autres Achats	15 902	6 953
Variations des Stocks	- 3 788	29 419
Total	<u>564 379</u>	<u>463 626</u>

4.4 Charges de personnel:

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2018 à 410 614 DT contre 384 547 DT au 30 Septembre 2017.

4.5 Dotations aux amortissements:

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 16 521 DT contre 28 538 DT au 30 Septembre 2017.

4.6 Dotations aux provisions:

Cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Provisions pour dépréciation des titres	13 047	38 980
Provisions pour risque et charges	25 000	-
Total	<u>38 047</u>	<u>38 980</u>

4.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Entretiens et réparations	38 089	34 453
Assurances	9 489	9 347
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 857	60 058
Frais de transport et de transit	74 696	89 583
Commissions bancaires	1 697	3 730
Impôts et taxes	15 220	9 608
Jetons de présence	17 500	17 500
Autres	48 197	123 068
Total	<u>255 745</u>	<u>347 346</u>

4.8 Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Intérêts des crédits bancaires	3 506	567
Intérêts des comptes courants	-	-
Intérêts sur dettes sociétés du groupe		
Pertes de changes	1 094	747
Gains de changes	- 8	1
Total	<u>4 593</u>	<u>1 312</u>

4.9 Produits des placements :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Dividendes reçus	275	400 327
Revenus/ titres	24 712	7 552
Intérêts sur créances sociétés du groupe	26 478	26 715
Total	<u>51 457</u>	<u>434 596</u>

4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Reprise sur provisions	-	-
Gains exceptionnels nets	22 717	7 127
Total	<u>22 681</u>	<u>7 125</u>

4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 25%.

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2018 à 2 283 DT contre 1 975 DT au 30 Septembre 2017.

Amortissements différés et pertes reportées (*)

Exercice	Résultat fiscal déficitaire	Amortissements différés	Pertes reportées
2014-2015	297 900	120 480	177 420
2015-2016	527 082	58 347	468 735

(*) Avant imputation résultat 2017/2018

4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2018 s'élève à un déficit de 7 366 dinars contre un bénéfice de 158 594 dinars au 30 septembre 2017.

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux d'exploitation :

*** Encaissements reçus des clients**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Encaissements reçus des clients	1 179 473	884 101
Total	<u>1 179 473</u>	<u>884 101</u>

***Sommes versées aux fournisseurs**

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Sommes versées aux fournisseurs	- 344 560	725 545
Total	<u>- 344 560</u>	<u>725 545</u>

*** Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux**

Cette rubrique s'analyse comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Salaires et compléments de salaires versés	250 373	253 380
Déclarations Sociales payées	94 187	120 502
Total	344 560	373 881

*** Sommes versées à l'Etat**

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Etats impôts et taxes payés	84 071	69 412
Total	84 071	69 412

5.2 Flux d'investissement :

*** Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Batiments	-	1 362
Matériels pour raffinage	-	9 572
Autres investissements	915	2 850
Total	915	13 784

5.3 Flux de financement :

*** Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par l'assemblée générale qui ont été distribués aux actionnaires.

*** Dividendes encaissés**

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	336	400 353
	336	400 353

6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

6.1 Ventes :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalise un montant de 11 930 Dinars et concerne des ventes et pour AGRO-ZITEX et AGRO EXPORT .

6.2 Achats :

Les achats réalisés au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalisent un montant de 5 176 Dinars et concernant des achats de savon et d'huile auprès des sociétés AGRO ZITEX et AFRICAN OIL.

6.3 Dividendes :

Au cours de cet exercice, la société n'a pas bénéficié de dividendes auprès des sociétés du groupe.

6.3 Intérêts sur créances sociétés du groupe :

Au cours de l'exercice, la société a bénéficié de produits financiers de 26 478 Dinars représentant des intérêts en rémunération des comptes courants débiteurs des sociétés de groupe.

7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS POSTERIEURES A LA DATE DE CLOTURE

La société n'a pas d'engagement hors bilan .

SIOS ZITEX

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2018

(En Dinars Tunisiens)

RUBRIQUE	30/09/2017	Affection réserve légal	Affection réserve extra ordinaire	Intégration report à nouveau	Subventions reçues	Affectation dividendes distribués	Réduction du capital par annulation d'actions propres	Résultat de l'exercice	Amort. de la subvention	30/09/2018
Capital social	2 425 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 425 000
Réserve légale	242 500	-	-	-	-	-	-	-	-	242 500
Réserve Extraordinaires	5 145 801	-	-	-	-	-	-	-	-	5 145 801
Autres réserves	1 538 980	-	-	-	-	-	-	-	-	1 538 980
Réserves de réévaluation	1 287 622	-	-	-	-	-	-	-	-	1 287 622
Résultats reportés	-	-	-	158 594	-	-	-	-	-	381 350
Résultats de l'exercice	158 594	-	-	- 158 594	-	-	-	7 366	-	7 366
Subventions d'investissement	1 921	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10 260 474	-	-	-	-	-	-	7 366	-	10 251 187

أريانة، في 14 مارس 2019

التقرير العام لمراقب الحسابات

السنة المالية 2018/2017

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات التي أوكلت إلينا من طرف الجلسة العامة العادية الملتزمة بتاريخ 30 مارس 2017، يشرفنا مدكم بتقريرنا العام المتعلق بحسابات السنة المالية 2018/2017 الممتدة من غرة أكتوبر 2017 إلى غاية 30 سبتمبر 2018.

1. إبداء الرأي

تنفيذا للمهمة الموكلة لنا، قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2018/2017 والمعدة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

على ضوء العناية المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديرنا، فإنّ القوائم المالية للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، الملحقة بتقريرنا، تعبّر بعدالة ووضوح في كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2018، ونتيجة نشاطها وتدفعاتها النقدية لسنة 2018/2017، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

2. أساس الرأى

لقد قمنا بأعمال التدقيق والمراجعة وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبقة في تونس. وقد وقع التوضيح لاحقاً ضمن هذا التقرير، لمسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير، ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية. نحن مستقلين عن الشركة وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين حسب "دليل قواعد السلوك الأخلاقي للمحاسبين المهنيين"، ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وقد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفرت أساساً معقولاً وملائماً لإبداء رأينا.

3. شكّ جوهرى حول الاستمرارية

دون المساس من الرأى المبدى أعلاه، يجدر توجيه العناية إلى وجود شكّ جوهرى حول الاستمرارية، مبني على التقلص المشهود من خلال مقارنة زمنية، في حجم نشاط الشركة لتكرير الزيوت النباتية المدعمة، والراجع أساساً إلى نظام الحصص المعتمد من طرف الديوان الوطني للزيت. الشيء الذي يحتم في صورة عدم وجود حلول تضمن الاستمرارية العادية للنشاط، احتساب كلفة تسريح العملة واحتساب القيم المحاسبية المترسبة للمعدات والمخزونات وما لا يمكن استرداده أو تثمينه.

4. التحقق من صحة المعطيات التي تخصّ حسابات الشركة المضمّنة بتقرير التصرف

امتثالاً لمقتضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تحقّقنا من صحة المعلومات التي تخصّ حسابات الشركة لسنة 2018/2017، والمضمّنة بتقرير مجلس الإدارة، ممّا لا يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصة.

5. مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة، عن البيانات المالية

إنّ مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً للقانون وللمعايير الدوليّة للتقارير المالية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكّنها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ.

عند إعداد البيانات الماليّة، يكون مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالاستمرارية واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي، ما لم تكن هناك نية لتصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إنّ الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عمليّة التّقرير الماليّة.

6. مسؤوليّة المدقّق حول تدقيق البيانات الماليّة

إنّ أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية ككلّ خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وتحرير تقريرنا المتضمّن لرأينا. إنّ التّأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التّأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأنّ التدقيق الذي تمّ القيام به، وفقاً للمعايير الدوليّة للتدقيق، سيكتشف دائماً أي خطأ جوهريّ، إن وجد. إنّ الأخطاء يمكن أن تنشأ من الاحتيال أو الخطأ، وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، لها إمكانيّة التأثير بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين، على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، نقوم بممارسة الاجتهاد المهني والمحافظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلال التدقيق، بالإضافة الى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية، سواءً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف الإخطاء الجوهرية الناتجة عن الغش أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغش قد يشتمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة الداخلية.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الاستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهري، فإننا مطالبون بلفت الانتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

7. تقرير حول المتطلبات القانونية والترتيبية الأخرى

1-7- تطبيقا للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994، وللفقرة الثانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخلية. وتم تقديم، ضمن تقرير منفرد، ملاحظتنا وتوصياتنا المتعلقة بالإجراءات الإدارية والمالية والمحاسبية والمعلوماتية إلى مجلس الإدارة.

2-7- تمسك الشركة بنفسها حسابات للأسهم التي تصدرها طبقا للتشريع الجاري به العمل.

مراقب الحسابات

سهيل الجموسي



أريانة، في 14 مارس 2019

التقرير المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية، وبخاصة بالسنة المالية 2018/2017

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيت بصفاقس

نقدم إليكم التقرير الخاص بالاتفاقات المنصوص عليها عملا بالفصول 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات أو العمليات، وكذلك عرضها الصحيح والسليم في القوائم المالية. هذا ويجدر التذكير أنه ليس من مهامنا البحث بصفة خاصة عن الوجود المحتمل لمثل هذه الاتفاقيات أو العمليات ولكنه يتعين علينا أن نعلمكم بخصائصها وشروطها الأساسية دون الحاجة إلى إبداء رأي حول جدواها وسلامة أسسها، وذلك على أساس المعلومات التي وقع مدنا بها من طرف الهيكل المختصة بالشركة وتلك التي تم التعرف عليها من خلال إجراءات التدقيق التي وقع القيام بها.

وبناءً على ما وقع إعلامنا به من طرف الهيكل المختصة، واطلاعنا على محاضر اجتماعات مجلس الإدارة، تبين لنا أنه وقع الترخيص في الحسابات الجارية والاتفاقات المبرمة، كما يلي:

1. عمليات مع الإدارة العامة وأعضاء المجلس:

1-1- وفقا لقرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 31 مارس 2018 تمّ تسجيل بدل الحضور بقيمة صافية بلغت 2 000 دينار لكلّ عضو.

- 2-1- تَضَمَّنَت المُوازَنَةُ تَقْيِيدَ مَنحَةِ الإِمضَاءِ المَزْدُوجِ عَن سَنَةِ 2018/2017 لِعَضْوِ المَجْلِسِ السَّيِّدِ مَنصَفِ بوشكوة بِقِيَمَةِ صَافِيَةٍ بَلَغَتْ 6 000 دِينَارًا، وَذَلِكَ تَنْفِيذًا لِقَرَارِ الجَلْسَةِ العَامَّةِ.
- 3-1- تَحَصَّلَ المَدِيرُ عَامَّ الشَّرِكَةِ عَلى مَرْتَبَاتٍ بَلَغَ مَقْدَارُهَا السَّنَوِي الصَّافِي 35 028 دِينَارًا مَعَ زِيَادَةِ بَقِيَمَةِ 100 دِينَارٍ شَهْرِيًّا، بَدَلَ البَنْزِينِ وَالهَاتِفِ.
- 4-1- تَحَصَّلَ رَئِيسُ مَجْلِسِ إِدَارَةِ الشَّرِكَةِ عَلى بَدَلِ الحُضُورِ مَن شَرِكَةِ "أَقْرُو زَيْتَاكْس" وَهِيَ شَرِكَةُ فَرَعِيَّةٍ عَلى مَعْنَى الفَصْلِ 468 مَن مَجَلَّةِ الشَّرِكَاتِ التِّجَارِيَّةِ، بِصِفَتِهِ رَئِيسًا لِمَجْلِسِ إِدَارَتِهَا وَذَلِكَ بِقِيَمِ صَافِيَةٍ كَالتَّالِي: 5 000 دِينَارًا بَعْنَوَانِ سَنَةِ 2015/2014، 5 000 دِينَارًا بَعْنَوَانِ سَنَةِ 2016/2015 وَ1 000 دِينَارًا بَعْنَوَانِ سَنَةِ 2017/2016.

2. تَقْيِيدَاتٍ مَحَاسِبِيَّةٍ تَهَمُّ شَرِكَاتِ المَجْمَعِ بِتَارِيخِ 30 سِبْتَمْبَرِ 2018:

- 1-2- وَقَعَ تَقْيِيدَ بِحَسَابِ "إِيرَادَاتٍ مَرْتَقِبَةٍ" مَبْلُغِ قَدْرِهِ 26 478 دِينَارًا وَالمُتَمَثِّلِ فِي الفَوَائِدِ المَالِيَّةِ لِشَرِكَاتٍ مَنْتَمِيَّةٍ إِلَى المَجْمَعِ وَالتِّي وَقَعَ احْتِسَابُهَا بِنِسْبَةِ 8% سَنَوِيًّا.
- 2-2- بَلَغَتْ جَمَلَةُ التَّقْيِيدَاتِ بِالحَسَابَاتِ الجَارِيَّةِ لِشَرِكَاتِ المَجْمَعِ 27 193 دِينَارًا خِلَالِ السَّنَةِ المَحَاسِبِيَّةِ 2018/2017 لِيَكُونَ الرِّصِيدُ الإِجْمَالِي عِنْدَ الإِخْتِمَامِ 15 393 دِينَارًا.
- 3-2- تَحَصَّلَتِ الشَّرِكَةُ خِلَالِ السَّنَةِ المَحَاسِبِيَّةِ 2018/2017 عَلى بَدَلِ الحُضُورِ بِصِفَتِهَا عَضْوًا لِمَجْلِسِ إِدَارَةِ شَرِكَةِ "أَقْرُو زَيْتَاكْس" المُنْتَمِيَّةِ لِمَجْمَعِ، وَذَلِكَ بِقِيَمِ صَافِيَةٍ كَالتَّالِي: 5 000 دِينَارًا بَعْنَوَانِ سَنَةِ 2015/2014، 5 000 دِينَارًا بَعْنَوَانِ سَنَةِ 2016/2015 وَ2 000 دِينَارًا بَعْنَوَانِ سَنَةِ 2017/2016.

مَرَاقِبِ الحَسَابَاتِ

سهيل الجموسي
مكتب سهيل الجموسي
البيروت الصناعية للصناعات
E: souheil.jamoussi@gmail.com

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Le Groupe SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 30 septembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2019. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : JAMOSSI SOUHEIL.

GROUPE SIOS ZITEX

BILANS CONSOLIDÉS ARRETÉS AU 30 SEPTEMBRE 2018 & 2017

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2018	30/09/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		5 247 137	5 116 960
Immobilisations incorporelles		53 149	53 149
Amortissements		51 149	52 901
	2.1	2 000	247
Immobilisations corporelles		31 779 688	31 389 137
Amortissements		27 008 144	26 412 696
	2.2	4 771 544	4 976 441
Immobilisations financières		122 909	128 849
Provisions		15 313	15 312
	2.3	107 596	113 536
A ACTIFS NON COURANTS		555 520	26 736
Résorption AANC		189 523	-
		365 997	26 736
Total des Actifs non courants		5 247 137	5 116 960
ACTIFS COURANTS			
Stocks		22 938 658	15 407 199
Provisions		744 573	513 497
	2.4	22 194 086	14 893 702
Clients et comptes rattachés		2 855 278	1 960 441
Provisions		1 886 483	1 458 018
	2.5	968 795	502 424
Autres actifs courants		5 386 979	3 468 930
Provisions		8 948	181 246
	2.6	5 378 031	3 287 684
Placements et Autres actifs financiers		599 441	3 599 167
Provisions		-	-
	2.7	599 441	3 599 167
Liquidités et équivalents de liquidités	2.8	140 108	1 076 756
Total des Actifs courants		29 280 460	23 359 734
TOTAL DES ACTIFS		34 527 597	28 476 694

GROUPE SIOS ZITEX

BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018 & 2017

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2018	30/09/2017
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves consolidés	3.2	16 296 808	18 718 526
Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice		18 721 808	21 143 526
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	280 680 -	1 889 233
Total des capitaux propres avant affectation		19 002 488	19 254 293
Intérêts des minoritaires			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		5 300 771	5 524 271
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		37 402 -	644 469
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		548 447	292 704
		548 447	292 704
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4	4 705 385	2 380 739
Autres passifs courants	3.5	2 433 058	1 646 284
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.6	2 500 045	22 872
Total des passifs		10 186 935	4 342 599
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		34 527 597	28 476 694

GROUPE SIOS ZITEX

ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018 & 2017

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2018	-	30/09/2017
<u>Produits d'exploitation</u>		7 637 618		1 701 549
Revenus	4.1	7 159 533		1 698 880
Autres produits d'exploitation	4.2	478 085		2 669
<u>Charges d'exploitation</u>		7 104 672		4 737 302
Variation des stocks de produits finis et encours	-	6 658 352		508 181
Achats d'approvisionn.et de marchandises consommés	4.3	6 290 944		537 741
Charges du personnel		2 844 339		2 091 272
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	1 967 522		684 273
Autres charges d'exploitation		2 660 218		915 836
Résultat d'exploitation		532 945	-	3 035 753
Charges financières nettes	4.5	128 659		33 861
Produits de placements	4.6	113 288		326 048
Autres pertes et gains ordinaires nets		11 840		214 436
Impôts sur les sociétés		208 743		4 572
Contribution sociale de solidarité		2 589		
Résultat de l'exercice		318 083	-	2 533 702
Part des minoritaires		37 402	-	644 469
Part du groupe		280 680	-	1 889 233

GROUPE SIOS ZITEX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

ARRETE AU 30/09/2018 (EXPRIME EN DINARS)

MODELE DE REFERENCE

	Notes	Exercice clos 30/09/2018	Exercice clos 30/09/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Encaissements reçues des clients		6 499 583	1 270 092
- Sommes recues des stés de groupe		-	
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	2 234 819	1 929 528
- Sommes versées aux fournisseurs	-	9 833 412	1 287 126
- Intérêts payés ou reçus	-	96 199	266 427
- Sommes versées à l'Etat	-	423 661	236 035
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	5.1	6 088 508	1 916 170
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	319 734	88 869
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES	-	400 000	-
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.		-	82 040
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		3 399 752	2 617 212
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINAN.		1 000	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	5.2	2 681 018	2 446 303
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		-	4 627
- SUBVENTIONS RECUES		336	144 502
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	5 268	353
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		75	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		2 500 000	-
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	5.3	2 495 143	139 522
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>			
	-	1 475	121
VARIATION DE TRESORERIE	-	913 822	390 490
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		1 053 884	663 395
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		140 062	1 053 884

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2018

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2018 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers.

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99.92%	88.39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets.

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur .

- * des comptes courants entre sociétés du groupe.
- * des transactions d'achat et de vente et prestations.
- * des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- * des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe.

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.

1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2018

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2018.

1.4 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

2. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Logiciels informatiques	53 149	53 149
Amortissements cumulés	51 149	52 901
Total net	<u>2 000</u>	<u>247</u>

2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 878 822	6 802 888
Matériel industriel installations et outillages	21 665 084	21 047 219
Matériel de transport	1 572 265	1 696 660
MMB/ Matériel informatiques	246 047	237 232
Immobilisations en cours	64 036	251 704
Total brut	<u>31 779 688</u>	<u>31 389 137</u>
Amortissements cumulés	27 008 144	26 412 696
Total net	<u>4 771 544</u>	<u>4 976 441</u>

2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Actions/ obligations	107 599	108 599
Prêt personnel	11 450	16 390
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
Total brut	<u>122 909</u>	<u>128 849</u>
Provisions pour dépréciation d'actions	15 313	15 312
Total net	<u><u>107 596</u></u>	<u><u>113 536</u></u>

2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Pièces de rechange/consommables	1 763 414	1 206 717
Produits finis, prestations et huiles	21 175 244	14 200 482
Total brut	<u>22 938 658</u>	<u>15 407 199</u>
Provisions pour dépréciation des Stocks	744 573	513 497
Total net	<u><u>22 194 086</u></u>	<u><u>14 893 702</u></u>

2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Clients ordinaires	1 055 496	502 424
Clients, effets à recevoir	740 192	-
Clients douteux	1 059 591	1 458 018
Total brut	<u>2 855 278</u>	<u>1 960 441</u>
Provisions pour dépréciation comptes clients	1 886 483	1 458 018
Total net	<u><u>968 795</u></u>	<u><u>502 424</u></u>

2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Comptes d'Etats et débiteurs divers	1 130 504	1 253 832
Fournisseurs débiteurs	4 256 475	2 215 099
Total brut	5 386 979	3 468 930
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	8 948	181 246
Total net	5 378 031	3 287 684

2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	599 441	3 599 167
Total	599 441	3 599 167

2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Banques	137 192	1 073 700
Caisse	2 915	3 057
Total	140 108	1 076 756

CAPITAUX PROPRES

3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2018, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2018, la somme de 16 296 808 dinars alors que la part des minoritaires dans les réserves se monte à 18 718 526 Dinars.

3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2018, un bénéfice de 280 680 dinars pour l'exercice 2018/2017, contre un déficit de 1 889 233 dinars pour l'exercice 2017/2016 La contribution de chaque société consolidée dans ces résultats est :

Exercice 2017/2018**Exercice 2016/2017**

	Part dans les	Part des	Part dans les	Part des
	Résultats	minoritaires	Résultats	minoritaires
	Consolidés		Consolidés	

SIOS ZITEX	-19 619		-209 196	
AGRO ZITEX	892 144	297 397	-722 905	-240 981
Société Africaine des huiles	181 573	23 854	-47 041	
SIOS DISTRIBUTION	-660		-5 833	
AGRO EXPORT	-822 143	-274 249	-1 174 400	-391 754
OLI ZITEX	63 766		287 718	
IMMOBILIERE - ZITEX	-14 381	-9 601	-17 577	-11 734
Total	280 680	37 402	-1 889 233	-644 469

PASSIFS**3.4 Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique est ainsi détaillé

30/09/2018**30/09/2017**

Fournisseurs et comptes rattachés	4 705 385	2 380 739
Total	4 705 385	2 380 739

3.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

30/09/2018**30/09/2017**

Clients et Crédeurs divers	2 433 058	1 646 284
Total	2 433 058	1 646 284

3.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi	30/09/2018	30/09/2017
Concours bancaires	45	22 872
Passifs financiers	2 500 000	-
Total	2 500 045	22 872

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1 Revenus

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2018	30/09/2017
Revenus d'exploitation	7 142 783	1 613 027
Transport et autres revenus	16 749	85 854
Total	7 159 533	1 698 880

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	30/09/2018	30/09/2017
Autres produits d'exploitation	478 085	2 669
Total	478 085	2 669

4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

Cette rubrique s'analyse comme suit

	30/09/2018	30/09/2017
Achats d'approvisionnement consommés	6 290 944	537 741
Total	6 290 944	537 741

4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	30/09/2018	30/09/2017
Provisions pour risques et charges	146 698	-
Autres dotations(amort et prov.)	1 967 522	684 273
Total	1 967 522	684 273

4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Charges financières nettes	128 659	33 861
Total	128 659	33 861

4.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Produits de placements	113 288	326 048
Total	113 288	326 048

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

* Encaissements reçus des clients

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Encaissements reçus des clients locaux	3 383 063	1 219 994
Encaissements reçus des clients étrangers	3 116 521	50 099
Total	6 499 583	1 270 092

* Sommes versées aux fournisseurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Sommes versées aux fournisseurs	9 833 412	1 287 126
Total	9 833 412	1 287 126

* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Salaires et compléments de salaires versés	1 814 645	1 612 862
Déclarations sociales payées et autres	420 174	316 666
Total	2 234 819	1 929 528

* Sommes versées à l'Etat

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Déclarations fiscales	412 625	229 142
Autres taxes	11 036	6 893
Total	<u><u>423 661</u></u>	<u><u>236 035</u></u>

5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise 2 681 018 Dinars qui s'agit principalement comme suit:

* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles 319 734 Dinars.

* Décaissement provenant de l'acquisition de placements

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Acquisition de placements	-	82 040
Total	<u><u>-</u></u>	<u><u>82 040</u></u>

* Encaissement provenant de la cession de placements

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Encaiss. / cession de placements	3 399 752	2 617 212
Total	<u><u>3 399 752</u></u>	<u><u>2 617 212</u></u>

5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement totalise au 30 septembre 2018 un encaissement de 2 495 143 Dinars contre un décaissement de 139 522 au 30 septembre 2017 dont

* Dividendes distribués

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	5 268 -	353
Total	<u><u>5 268 -</u></u>	<u><u>353</u></u>

* Encaissement des emprunts

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Encaissement des emprunts	2 500 000	-
Total	<u><u>2 500 000</u></u>	<u><u>-</u></u>

أريانة، في 14 مارس 2019

تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للمجموعة

السنة المالية 2018/2017

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدّم لكم فيما يلي تقريرنا المتعلّق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية 2018/2017 الممتدة من غرة أكتوبر 2017 إلى غاية 30 سبتمبر 2018.

1. إبداء الرأي

تنفيذا لمهمتنا، قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية لمجمع الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2018/2017 والمعدة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

على ضوء العناية المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديرنا، فإنّ القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، الملحقة بتقريرنا، تعبّر بعدالة ووضوح في كافّة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2018، ونتيجة نشاطه وتدقيقاته النقدية لسنة 2018/2017، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

2. أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق والمراجعة وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبّقة في تونس. وقد وقع التوضيح لاحقاً ضمن هذا التقرير، لمسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير، ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية.

نحن مستقلين عن الشركة وفقا لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين حسب "دليل قواعد السلوك الأخلاقي للمحاسبين المهنيين"، ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وقد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقا لتلك المتطلبات.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساسا معقولا وملائما لإبداء رأينا.

3. التحقق من صحة المعطيات التي تخصّ حسابات المجمع المضمّنة بتقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات

امتثالا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، تحقّقنا من صحة المعلومات التي تخصّ حسابات الشركة المجمّعة لسنة 2018/2017، والمضمّنة بتقرير مجلس الإدارة الخاص بتجمّع الشركات، ممّا لا يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصة

4. مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة، عن البيانات المالية المجمّعة

إنّ مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية المجمّعة عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً للقانون وللمعايير الدولية للتقارير المالية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكّنها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ.

عند إعداد البيانات المالية المجمّعة، يكون مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالاستمرارية واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي، ما لم تكن هناك نية لتصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلا واقعيّا غير ذلك. إنّ الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عملية التقارير المالية.

5. مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية المجمعة

إنّ أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية المجمعة ككلّ خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناشئة عن الغشّ أو عن الخطأ، وتحرير تقريرنا المتضمّن لرأينا.

إنّ التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأنّ التدقيق الذي تمّ القيام به، وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، سيكتشف دائماً أي خطأ جوهريّ، إن وجد.

إنّ الأخطاء يمكن أن تنشأ من الاحتيال أو الخطأ، وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، لها إمكانية التأثير بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين، على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، نقوم بممارسة الاجتهاد المهنيّ والمحافظة على تطبيق مبدأ الشكّ المهني خلال التدقيق، بالإضافة إلى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية المجمعة، سواءً كانت ناشئة عن الغشّ أو عن الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إنّ خطر عدم اكتشاف الأخطاء الجوهرية الناتجة عن الغشّ أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغشّ قد يشتمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمّد، سوء التمثيل أو تجاوز الرقابة الداخلية.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الاستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهرية يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهرية، فإننا مطالبون بلفت الانتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية المجمعة، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية المجمعة تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

مراقب الحسابات

سهيل الجموسي



Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2019**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	531 680,899	563 521,581
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		463 222,051	376 674,047
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		31 191,414	185 110,954
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		37 267,434	1 736,580
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	238 055,923	146 528,699
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		234 592,365	146 274,771
AC2-B	DISPONIBILITES		3 463,558	253,928
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	15 379,997	17 532,787
TOTAL ACTIF			785 116,819	727 583,067
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 364,562	620,282
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	22 299,858	11 949,914
TOTAL PASSIF			23 664,420	12 570,196
ACTIF NET			761 452,399	715 012,871
CP1	CAPITAL	CP1	771 264,034	708 986,410
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-9 811,635	6 026,461
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-10 135,653	5 772,307
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		324,018	254,154
ACTIF NET			761 452,399	715 012,871
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			785 116,819	727 583,067

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2018	31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	19 465,012	20 668,915
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		16 466,485	10 703,630
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 998,527	9 965,285
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	6 190,768	6 500,086
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		6 190,768	6 500,086
REVENUS DES PLACEMENTS			25 655,780	27 169,001
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-16 920,020	-7 527,203
REVENU NET DES PLACEMENTS			8 735,760	19 641,798
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-18 871,413	-13 869,491
RESULTAT D'EXPLOITATION			-10 135,653	5 772,307
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		324,018	254,154
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			-9 811,635	6 026,461
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-324,018	-254,154
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-10 656,006	19 553,536
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		49 014,281	21 908,777
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2 781,733	-2 068,963
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			25 440,889	45 165,657

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2018	31/12/2017
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	25 440,889	45 165,657
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 135,653	5 772,307
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-10 656,006	19 553,536
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	49 014,281	21 908,777
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 781,733	-2 068,963
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	20 998,639	-50 767,936
	SOUSCRIPTIONS	1 148 973,699	1 164 380,733
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	936 000,000	1 046 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	193 821,534	95 602,224
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	24 314,205	16 896,698
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	-5 162,041	5 881,811
	RACHATS	-1 127 975,060	-1 215 148,669
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-915 400,000	-1 091 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-194 282,035	-100 694,170
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-23 779,084	-17 626,842
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	5 486,059	-5 627,657
	VARIATION DE L'ACTIF NET	46 439,528	-5 602,279
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	715 012,871	720 615,150
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	761 452,399	715 012,871
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	6 135	6 587
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	6 341	6 135
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	116,546	109,399
B-	FIN DE L'EXERCICE	120,083	116,546
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,03%	6,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31/12/2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2018	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		433,901.716	463,222.051	60.83
ADWYA	2,550	14,076.578	12,145.650	1.60
ARTES	850	5,587.720	5,304.000	0.70
ATTIJARI BANK	1,290	49,282.588	55,208.130	7.25
BH	840	15,782.230	10,696.560	1.40
CITY CARS	510	6,120.246	5,789.520	0.76
DELICE HOLDING	1,655	28,577.404	23,654.915	3.11
ENNAKL	500	5,513.651	6,075.000	0.80
EURO-CYCLES	700	17,288.931	13,055.700	1.71
I.C.F	70	10,250.500	12,387.060	1.63
MAG GEN	300	10,309.209	11,550.000	1.52
MONOPRIX	1,552	18,065.430	11,877.456	1.56
ONE TECH HOLDING	1,980	28,729.269	31,660.200	4.16
PGH	2,620	26,943.632	32,514.200	4.27
S.A.H TUNISIE	2,700	32,870.929	30,834.000	4.05
S.A.M	484	1,673.800	2,006.180	0.26
SFBT	1,850	30,895.287	43,586.000	5.72
SOTRAPIL	1,340	17,877.594	22,483.860	2.95
SOTUVER	4,470	28,155.040	39,367.290	5.17
TELNET HOLDING	1,800	17,575.615	17,298.000	2.27
TPR	8,500	33,643.962	40,672.500	5.34
UIB	990	23,680.679	23,420.430	3.08
UNIMED	1,400	11,001.422	11,635.400	1.53
AC1-B Emprunts d'État		29,830.300	31,191.414	4.09
BTA 5.50% 02/2020	7	6,754.300	7,026.859	0.92
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	23,915.540	3.14
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			249.015	0.03
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		36,813.561	37,267.434	4.89
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	306	36,813.561	37,267.434	4.89
Total portefeuille titres		500,545.577	531,680.899	69.82

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2018 à 249.015 DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2017.

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2017	517,570.598	5,271.754	40,679.229	563,521.581	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	639,026.050			639,026.050	
Emprunt d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
Autres Valeurs (titres OPCVM)	272,406.812			272,406.812	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-541,119.152			-541,119.152	50,102.018
Cessions d'emprunts d'État (BTA)	-150,008.900			-150,008.900	-1,972.300
Cessions de titres OPCVM	-237,329.831			-237,329.831	961.411
* Variation des plus ou moins-valeurs latentes			-10,656.006	-10,656.006	
* Variations des intérêts courus		-4,159.655		-4,159.655	
Solde au 31 décembre 2018	500,545.577	1,112.099	30,023.223	531,680.899	49,091.129

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19,465.012** dinars au 31.12.2018, contre **20,668.915** dinars du au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Revenus des actions	16,466.485	10,703.630
Dividendes	16,466.485	10,703.630
Revenus des emprunts d'État	2,998.527	9,965.285
Intérêt courus	1,112.099	5,232.696
Intérêt échus	1,886.428	4,732.589
Total	19,465.012	20,668.915

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **234,592.365** dinars, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif net
BTC 52S-12/03/2019	6%	238	231,944.664	234,592.365	30.81
Total	6%	238	231,944.664	234,592.365	30.81

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **3,463.558 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2018, à **6,190.768** dinars, contre **6,500.086 dinars** du au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Revenus des bons de Trésor	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Intérêt courus	2,021.033	626.668
Intérêt échus	4,169.735	5,873.418
Total	6,190.768	6,500.086

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent 31.12.2018 à **15,379.997 dinars** contre **17,532.787 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2018	31.12.2017
R/S sur les achats de Bons du Trésor assimilables	0.001	9.764
Sommes à l'encaissement sur vente de titres	15,379.996	17,523.023
Total	15,379.997	17,532.787

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à **23,664.420 Dinars** contre **12,570.196 Dinars** au 31.12.2017 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
PA1	Opérateurs créditeurs	1,364.562	620.282
PA2	Autres créditeurs divers	22,299.858	11,949.914
Total		23,664.420	12,570.196

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2018 à **1,364.562 dinars** contre **620.282 dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.12.2018	31.12.2017
Gestionnaire	1,288.751	434.197
Dépositaire	75.811	62.029
Distributeurs	0.000	124.056
Total	1,364.562	620.282

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2018 à **22,299.858 dinars** contre **11,949.914 dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31.12.2018	31.12.2017
État, impôts et taxes	199.433	106.442
Redevance CMF	63.697	62.023
Jetons de présence	5,999.579	5,999.709
Rémunération CAC	4,865.181	4,865.861
Autres Créditeurs divers	6,352.295	915.879
Sommes à régler sur achat titres	4,819.673	0.000
Total	22,299.858	11,949.914

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements au 31.12.2018 s'élèvent, à **16,920.020 dinars**, contre **7,527.203 dinars** au 31.12.2017, et représentent la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire :

Charges de gestion des placements	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	15,979.996	5,269.018
Rémunération du dépositaire	940.024	752.727
Rémunération des distributeurs	0.000	1,505.458
Total	16,920.020	7,527.203

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018 à **18,871.413 dinars**, contre **13,869.491 dinars** au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Montant au 31.12.2018	Montant au 31.12.2017
Redevance CMF	789.847	752.673
Impôts et Taxes	55.817	62.571
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	1,000.000
Rémunération CAC	5,039.920	5,039.920
Jetons de présence	5,999.870	5,999.870
Charges Diverses	6,985.959	1,014.457
Total	18,871.413	13,869.491

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2018** se détaillent comme suit :

	2018	2017
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant (en nominal)	: 613,500.000 Dinars	: 658,700.000 Dinars
Nombre de titres émis	:6.135	: 6.587
Nombre d'actionnaires	: 13	: 13
Souscription réalisées (en nominal)		
Montant	: 936,000.000 Dinars	: 1,046,000.000 Dinars
Nombre de titres émis	:9.360	: 10.460
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	: 915,400.000 Dinars	: 1,091,200.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 9.154	: 10.912
Capital au 31 Décembre	: 771,264.034 dinars	: 708,986.410 Dinars
Montant (en nominal)	: 634,100.000 dinars	: 613,500.000 Dinars
Sommes non Capitalisables (1)	: 120,692.198 dinars	: 85,576.157 Dinars
Sommes capitalisées (2)	: 16,471.836 dinars	: 9,910.253 Dinars
Nombres de titres	: 6.341	: 6.135
Nombre d'actionnaires	: 15	: 13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **120,692.198 Dinars** au 31.12.2018 contre **85,576.157 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	85,576.157	51,274.753
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	35,576.542	39,393.350
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10,656.006	19,553.536
+/- values réalisées sur cession de titres	49,014.281	21,908.777
Frais de négociation de titres	-2,781.733	-2,068.963
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-460.501	-5,091.946
Aux émissions	193,821.534	95,602.224
Aux rachats	-194,282.035	-100,694.170
Total des sommes non capitalisables	120,692.198	85,576.157

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2018 à **16,471.836 Dinars** contre **9,910.253 Dinars** au 31.12.2017, se détaillant comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	9,910.253	0.000
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	6,026.461	10,640.397
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	535.122	-730.144
Aux émissions	24,314.205	16,896.698
Aux rachats	-23,779.084	-17,626.842
Total des sommes capitalisées	16,471.836	9,910.253

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	5,772.307
Régularisation du résultat capitalisable	254.154
Sommes capitalisées – Exercice 2017	6,026.461

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.12.2018 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de l'exercice	-10,135.653	5,772.307
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	324.018	254.154
Sommes capitalisables de l'exercice	-9,811.635	6,026.461

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Revenus des placements	4.046	4.429	4.994	6.447	3.622
Charges de gestion des placements	-2.668	-1.227	-1.211	-1.586	-0.897
Revenus net des placements	1.378	3.202	3.784	4.861	2.725
Autres charges d'exploitation	-2.976	-2.261	-1.975	-1.902	-1.474
Résultat d'exploitation	-1.598	0.941	1.808	2.959	1.251
Régularisation du résultat d'exploitation	0.051	0.041	-0.193	-1.105	0.294
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-1.547	0.982	1.615	1.854	1.545

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.051	-0.041	0.193	1.105	-0.294
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	-1.680	3.187	6.217	-10.098	4.697
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7.730	3.571	-0.221	0.478	1.459
Frais de négociation de titres	-0.439	-0.337	-0.106	-0.231	-0.089
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	5.611	6.421	5.890	-9.851	6.067
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4.012	7.362	7.698	-6.892	7.318
Résultat non capitalisable de l'exercice	5.611	6.421	5.890	-9.851	6.067
Régularisation du résultat non capitalisable	-0.526	-0.256	-0.559	1.851	0.965
Sommes non capitalisables de l'exercice	5.085	6.165	5.331	-8.000	7.032
Distribution de dividende	0.000	0.000	1.854	1.545	1.820
Valeur Liquidative	120.083	116.546	109.399	104.307	111.998

4-2 Ratio de gestion des placements :

	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2.142%	1.000%	1.000%	1.000%	1.000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2.389%	1.843%	1.632%	1.199%	1.634%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	-1.283%	0.767%	1.494%	(*)1.866%	(*)1.394%
Actif net moyen	789,817.643	752,655.608	797,356.328	1,147,865.489	906,916.919

(*) Retraité pour des raisons de comparabilité

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV OPPORTUNITY, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV OPPORTUNITY » au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **2.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2018, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPC et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

- **Autres obligations légales et réglementaires :**

Au 31 décembre 2018, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce, depuis le 29 Octobre 2018. Conformément à l'article 3 du code des OPC, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 25 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV OPPORTUNITY » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

1. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de gestion avec la société « BIAT Asset Management », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle, la SICAV OPPORTUNITY confie sa gestion commerciale, administrative, comptable et financière à cette dernière, moyennant une rémunération annuelle au taux de 1,70% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,7% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, cette convention exclut les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté, qui seront supportées par la SICAV.

Ces mises à jour ont été décidées par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de cinq années renouvelables par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2018, les frais de gestion se sont élevés à 15 979,996 DT.

2. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de dépôt avec la « BIAT », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013 en vertu de laquelle, SICAV OPPORTUNITY confie à ladite banque la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds lui appartenant, moyennant une rémunération annuelle au taux de 0,10% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,1% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Cette mise à jour a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2018, les frais de dépôt se sont élevés à 940,024 DT.

3. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de distribution avec la société « BIAT Asset Management », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle la SICAV OPPORTUNITY confie à cette dernière la distribution de ses titres, sans aucune rémunération à cet effet.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de la « BIAT Asset Management » réuni en date du 22/11/2017 et a pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, les frais de distribution au titre de l'exercice 2018 sont nuls.

4. La SICAV OPPORTUNITY et la société « BIAT Asset Management », en sa qualité de gestionnaire de la SICAV et de distributeur de ses titres, ont conclu en date du 25 décembre 2017 deux conventions de distribution avec la « BIAT » d'une part et avec la société « BIATCAPITAL » d'autre part, qui remplacent les anciennes conventions conclues en date du 23 décembre 2013, moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,2% TTC) calculée sur l'actif net et au prorata de leur distributions. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par la « BIAT Asset Management » et réglées par elle.

Ces mises à jour tiennent compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de la « BIAT Asset Management » réuni en date du 22/11/2017 et ont pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

5. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2018 totalisent un montant brut de 6,000 DT. De même, le montant payé en 2018 au titre des jetons de présence de l'exercice 2017 s'est élevé à 6,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -GAC- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILANS COMPARES AU 31-12-2018				
DESIGNATION		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	169 740 921,810	187 482 559,215
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		37 771 896,491	47 293 332,234
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		127 290 055,819	135 557 034,681
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		4 678 969,500	4 632 192,300
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	29 733 350,280	106 954 790,382
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		29 442 946,803	101 940 531,144
AC2-B	DISPONIBILITES		290 403,477	5 014 259,238
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	6 638,674	0,000
TOTAL ACTIF			199 480 910,764	294 437 349,597
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	88 824,439	129 481,069
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	81 846,010	93 553,159
TOTAL PASSIF			170 670,449	223 034,228
ACTIF NET			199 310 240,315	294 214 315,369
CP1	CAPITAL	CP1	191 204 234,487	284 043 740,634
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	8 106 005,828	10 170 574,735
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		661,114	2 674,884
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		10 619 818,640	11 544 025,065
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-2 514 473,926	-1 376 125,214
ACTIF NET			199 310 240,315	294 214 315,369
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			199 480 910,764	294 437 349,597

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2018

DESIGNATION		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 474 389,396	12 145 152,604
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 329 865,120	2 481 629,304
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 947 920,976	9 464 244,200
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		196 603,300	199 279,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 777 349,386	2 585 816,840
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		55 336,997	26 608,645
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 722 012,389	2 429 354,277
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	129 853,918
REVENUS DES PLACEMENTS			12 251 738,782	14 730 969,444
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 299 588,597	-1 667 708,464
REVENU NET DES PLACEMENTS			10 952 150,185	13 063 260,980
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-332 331,545	-1 519 235,915
RESULTAT D'EXPLOITATION			10 619 818,640	11 544 025,065
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 514 473,926	-1 376 125,214
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			8 105 344,714	10 167 899,851
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2 514 473,926	1 376 125,214
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-517 344,064	1 586 189,250
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		254 756,953	-2 278 141,741
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 668,131	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			10 354 563,398	10 852 072,574

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2018

DESIGNATION		31/12/2018	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	10 354 563,398	10 852 072,574
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 619 818,640	11 544 025,065
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-517 344,064	1 586 189,250
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	254 756,953	-2 278 141,741
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-2 668,131	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-9 802 158,080	-12 502 514,180
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-95 456 480,372	-50 194 415,514
	SOUSCRIPTIONS	316 899 675,068	449 595 598,990
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	311 856 200,000	442 746 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-5 436 262,019	-7 135 707,952
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	4 068 950,687	6 069 470,103
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	6 410 786,400	7 914 936,839
	RACHATS	-412 356 155,440	-499 790 014,504
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-406 092 700,000	-491 917 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	7 098 511,114	7 951 619,117
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-4 436 706,228	-6 532 771,568
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-8 925 260,326	-9 291 062,053
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-94 904 075,054	-51 844 857,120
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	294 214 315,369	346 059 172,489
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	199 310 240,315	294 214 315,369
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 889 089	3 380 798
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 946 724	2 889 089
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	101,836	102,360
B-	FIN DE L'EXERCICE	102,382	101,836
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,99%	3,23%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA
PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		36,656,687.404	37,771,896.491	18.95
AIL 2014/1	10,000	200,000.000	204,928.000	0.10
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,199,100.000	1,212,420.000	0.61
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,199,100.000	1,217,124.000	0.61
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,332,000.000	2,378,400.000	1.19
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	900,000.000	911,664.000	0.46
AMEN BANK2008	10,000	500,000.000	517,264.000	0.26
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	900,000.000	936,080.000	0.47
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,735,608.000	1,807,329.600	0.91
ATB 2009/A2	15,000	187,500.000	194,256.000	0.10
ATB 2009/B1	5,000	300,000.000	308,472.000	0.15
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,316,719.487	1.16
ATL 2011	15,000	300,000.000	313,236.000	0.16
ATL 2013/1	10,000	400,000.000	415,144.000	0.21
ATL 2014/1	5,000	100,000.000	104,640.000	0.05
ATL 2014/3	20,000	800,000.000	843,440.000	0.42
ATL 2015/1	10,000	800,000.000	823,672.000	0.41
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	200,000.000	205,984.000	0.10
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	100,000.000	103,312.000	0.05
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	800,000.000	834,736.000	0.42
BH 2009	70,000	3,227,000.000	3,227,504.000	1.62
BH 2013/1	10,000	285,000.000	292,944.000	0.15
BNA 2009	10,000	399,700.000	412,476.000	0.21
BTE 2009	50,000	500,000.000	506,200.000	0.25
BTE 2010	15,000	300,000.000	305,040.000	0.15
BTE 2011/A	20,000	400,000.000	422,368.000	0.21
BTK 2009	50,000	2,332,046.154	2,447,766.154	1.23
BTK 2014/1SUB	10,000	200,000.000	200,544.000	0.10
CHO 2009/BIAT	7,000	87,500.000	88,121.600	0.04
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	37,500.000	37,507.200	0.02
CIL 2014/1	10,000	200,000.000	205,368.000	0.10
CIL 2014/2	10,000	400,000.000	422,384.000	0.21
CIL 2015/1	15,000	600,000.000	620,124.000	0.31
CIL 2017/1	30,000	2,400,000.000	2,475,168.000	1.24
HL 2013/2A	15,000	300,000.000	314,532.000	0.16
HL 2013/2B	10,000	600,000.000	629,672.000	0.32
HL 2014/1	10,000	600,000.000	606,464.000	0.30
STB 2008/1	50,000	3,000,000.000	3,129,520.000	1.57
STB 2008/2	2,200	101,533.250	105,880.450	0.05
STB 2010/1	10,000	200,000.000	209,000.000	0.10
STB 2011/A	25,000	356,500.000	372,660.000	0.19
TL 2014/1	5,000	100,000.000	103,912.000	0.05
UIB 2009/1A	30,000	300,000.000	305,808.000	0.15
UIB 2009/1B	40,000	1,598,800.000	1,631,184.000	0.82
UIB 2009/1C	30,000	1,650,000.000	1,685,544.000	0.85

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif Net
UIB 2011-2	30,000	427,800.000	446,376.000	0.22
UIB 2011/1A	30,000	900,000.000	919,008.000	0.46
AC1-B. Emprunts d'Etat		125,663,969.709	127,290,055.819	63.87
Bons du Trésor Assimilables		125,623,797.700	127,248,768.709	63.85
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	66,856,183.631	33.54
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,597.315	0.18
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,201,513.013	5.12
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	9.04
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,700,069.589	16.91
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-1,879,348.189	-0.94
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	40,172.009	41,287.110	0.02
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		4,610,588.378	4,678,969.500	2.35
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	177,922.000	0.09
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,501,047.500	2.26
Total portefeuille titres		166,931,245.491	169,740,921.810	85.17

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2017	183,945,053.842	4,831,128.376	-1,293,623.003	187,482,559.215	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	2,200,000.000			2,200,000.000	
Emprunts d'Etat (BTA)	17,343,373.000			17,343,373.000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	500,011.369			500,011.369	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-17,343,373.000			-17,343,373.000	251,845.340
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-7,579,809.600			-7,579,809.600	
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-500,011.369			-500,011.369	1,547.365
Remboursement Emprunt National	-40,172.001			-40,172.001	
Remboursement / Emprunts de sociétés	-11,593,826.750			-11,593,826.750	3,211.249
* Variation des plus ou moins-values latente			-517,344.064	-517,344.064	
* Variations des intérêts courus		-210,484.990		-210,484.990	
Solde au 31 décembre 2018	166,931,245.491	4,620,643.386	-1,810,967.067	169,740,921.810	256,603.954

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8,474,389.396 Dinars** au 31.12.2018, contre **12,145,152.604** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des obligations de sociétés	2,329,865.120	2,481,629.304
· Intérêts courus	1,088,654.400	1,242,818.080
· Intérêts échus	1,241,210.720	1,238,811.224
Revenus des Emprunts d'Etat	5,947,920.976	9,464,244.200
· Intérêts courus	3,505,434.299	3,588,310.296
· Intérêts échus	2,442,486.677	5,875,933.904
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	196,603.300	199,279.100
· Dividendes	196,603.300	199,279.100
TOTAL	8,474,389.396	12,145,152.604

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **29,442,946.803 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et en bons du trésor à court terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificat de Dépôt :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts	BIAT		58	28,956,581.409	28,990,184.255	14.55
CDP 10J-01/01/2019	BIAT	6.75	16	7,988,022.458	8,000,000.000	4.01
CDP 10J-02/01/2019	BIAT	6.75	13	6,490,268.247	6,499,025.183	3.26
CDP 10J-03/01/2019	BIAT	6.75	10	4,992,514.036	4,998,500.562	2.51
CDP 10J-04/01/2019	BIAT	6.75	10	4,992,514.036	4,997,751.265	2.51
CDP 10J-08/01/2019	BIAT	6.75	4	1,997,005.614	1,997,902.752	1.00
CDP 10J-09/01/2019	BIAT	6.75	5	2,496,257.018	2,497,004.493	1.25

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 15,04 % du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2018.

AC2-A-2 Bons du trésor à court terme:

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif net
BTC 52S-12/03/2019	6%	461	441,077.978	452,762.548	0.23
Total		461	441,077.978	452,762.548	0.23

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **290.403.477 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018 à **6,638.674 Dinars** et représentent la retenue à la source sur l'achat de l'emprunt de société ATB SUB 2017/1 en date du 23/05/2018 et la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2018 à **3,777,349.386 Dinars**, contre **2,585,816.840 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à court terme	55,336.997	26,608.645
· Intérêts courus	11,684.570	0.000
· Intérêts échus	43,652.427	26,608.645
Revenus des Certificats de Dépôt	3,722,012.389	2,429,354.277
· Intérêts courus	33,602.846	30,726.005
· Intérêts échus	3,688,409.543	2,398,628.272
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	0.000	129,853.918
· Intérêts échus	0.000	129,853.918
TOTAL	3,777,349.386	2,585,816.840

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à **170,670.449 Dinars**, contre **223,034.228 Dinars** au 31.12.2017 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
PA1	Opérateurs créditeurs	88,824.439	129,481.069
PA 2	Autres créditeurs divers	81,846.010	93,553.159
	TOTAL	170,670.449	223,034.228

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2018, à **88,824.439 Dinars** contre **129,481.069 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	35,529.775	51,792.425
Dépositaire	17,764.889	25,896.219
Distributeurs	35,529.775	51,792.425
Total	88,824.439	129,481.069

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.12.2018, à **81,846.010 Dinars** contre **93,553.159 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	15,835.255	21,812.203
Redevance CMF	17,764.547	25,895.496
Provision pour charges à payer	14,456.022	11,872.569
Rémunération CAC	27,366.352	26,955.367
Jetons de présence	5,999.578	5,999.708
Dividendes à payer des exercices antérieurs	424.256	1,017.816
Total	81,846.010	93,553.159

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2018 à **1,299,588.597 Dinars** contre **1,667,708.464 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	519,835.432	667,083.379
Rémunération du dépositaire	259,917.733	333,541.706
Rémunération des distributeurs	519,835.432	667,083.379
Total	1,299,588.597	1,667,708.464

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018 à **332,331.545 Dinars**, contre **1,519,235.915 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	259,913.110	333,531.963
Impôts et Taxes	30,531.044	36,727.783
Rémunération CAC	27,531.585	25,301.593
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	1,113,930.800
Jetons de présence	5,999.870	5,999.870
Charges Diverses	8,355.936	3,743.906
Total	332,331.545	1,519,235.915

CP1 Note sur le capital :

	2018	2017
<u>Capital 01/01 (en nominal)</u>		
· Montant	: 288,908,900.000 Dinars	: 338,079,800.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2,889,089	: 3,380,798
· Nombre d'actionnaires	: 3,292	:3,640
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 311,856,200.000 Dinars	: 442,746,900.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 3,118,562	: 4,427,469
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 406,092,700.000 Dinars	: 491,917,800.000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 4,060,927	: 4,919,178
<u>Capital 31/12</u>	: 191,204,234.487 Dinars	: 284,043,740.634 Dinars
· Montant en nominal	: 194,672,400.000 Dinars	: 288,908,900.000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	-3,468,165.513 Dinars	: -4,865,159.366 Dinars
· Nombre de titres	: 1,946,724	: 2,889,089
· Nombre d'actionnaires	:3,595	:3,292

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-3,468,165.513 Dinars** au 31.12.2018, contre **-4,865,159.366 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,865,159.366	-4,989,118.040
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-265,255.242	-691,952.491
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-517,344.064	1,586,189.250
+/- values réalisées sur cession de titres.	254,756.953	-2,278,141.741
Frais de négociation de titres	-2,668.131	0.000
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	1,662,249.095	815,911.165
Aux émissions	-5,436,262.019	-7,135,707.952
Aux rachats	7,098,511.114	7,951,619.117
Total sommes non distribuables	-3,468,165.513	-4,865,159.366

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2018 se détaille ainsi :

	31.12.2018	31.12.2017
- Résultat distribuable de l'exercice	10,619,818.640	11,544,025.065
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-2,514,473.926	-1,376,125.214
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	661.114	2,674.884
SOMMES DISTRIBUABLES	8,106,005.828	10,170,574.735

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
• Revenus des placements	6.294	5.099	5.120	5.797	5.016
• Charges de gestion des placements	-0.668	-0.577	-0.585	-0.657	-0.558
• Revenus net des placements	5.626	4.522	4.535	5.140	4.458
• Autres charges d'exploitation	-0.171	-0.526	-0.142	-0.155	-0.127
• Résultat d'exploitation	5.455	3.996	4.393	4.985	4.331
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1.292	-0.476	-0.558	-1.097	-0.347
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4.164	3.519	3.835	3.887	3.984
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1.292	0.476	0.558	1.097	0.347
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0.266	0.549	-0.103	-0.412	0.333
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.131	-0.789	-0.191	0.119	-0.713
• Frais de négociation des titres	-0.001	0.000	0.000	-0.001	0.000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.136	-0.240	-0.294	-0.294	-0.380
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5.319	3.756	4.099	4.691	3.950
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0.136	-0.240	-0.294	-0.294	-0.380
• Régularisation du résultat non distribuable	0.039	0.032	0.036	0.054	0.023
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0.097	-0.208	-0.258	-0.239	-0.357
• Distribution des dividendes	3.520	3.835	3.887	3.984	4.127
Valeur liquidative	102.382	101.836	102.360	102.670	103.006

4-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.128%	0.456%	0.121%	0.118%	0.114%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4.086%	3.461%	3.753%	3.791% (*)	3.879% (*)
Actif net moyen	259,912,379.196	333,531,039.545	395,720,794.695	524,407,334.390	655,039,082.198

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV TRESOR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 14,60% de l'actif total au 31 Décembre 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 15,04% du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2018.
- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2018, 85,09% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent au 31 Décembre 2018, 14,91% du total actif. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 12 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV TRESOR, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2018

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2018.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2018 est de 519.835 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2018 est de 259.918 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2018 est de 519.835 Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
BIAT	476 088
BIAT ASSET MANAGEMENT	36 830
BIAT CAPITAL	6 918
Total	519 835

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2018 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI